

**Edition du "REVEIL DU NORD"**  
101 bis, rue de Paris, LILLE  
La plus forte vente de la région

# Égalité

Directeur : Eug. GUILLAUME

**BUREAUX :**  
**ROUBAIX :** 20, Grande-Place, 20  
**TOURCOING :** 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

## Une Crise ministérielle semble imminente

**La Commission des Finances a repoussé par 21 voix contre 5 la taxe doublant le chiffre d'affaires**

**La Chambre est appelée à se prononcer entre les projets du Gouvernement et de la Commission**

Nous avons fait ressortir hier que la séance de la Commission des finances de mercredi avait été marquée par des succès pour les gauches, toutes les propositions présentées au sujet des projets financiers par les parlementaires de ce groupe ayant été prises, en considération et substitutées aux projets du gouvernement.

Nous annonçons également que jeudi soir, on aurait statué définitivement contre la proposition de M. Doumer, instituant une taxe de 1,20 sur les paiements.

C'est chose faite actuellement. La Commission a, en effet, repoussé par 21 voix contre 5 et 12 abstentions l'article 13 relatif à l'établissement de cette taxe qui, en réalité, doublait la taxe sur le chiffre d'affaires.

### Détail du vote

Les cinq voix pour l'article 13 sont celles de MM. Bokanowski, Faillères, Landry, Dethouppe, et Baréty, membres du centre et de la gauche radicale.

Les 21 voix contre sont celles des radicaux-socialistes, des socialistes et des républicains-socialistes. Les 12 abstentions comprennent les membres du centre, de l'Union républicaine et de la droite.

### LE PROCES VERBAL DE LA RÉUNION

Voici le procès-verbal de la réunion de la commission des Finances :

La commission des finances de la Chambre s'est réunie sous la présidence de M. Malvy.

Après avoir examiné l'article 13 du projet de loi instituant une taxe extraordinaire et temporaire de 1,20 sur les paiements, la commission a rejeté cet article, par 21 voix contre 5 et 12 abstentions. Le vote a eu lieu après appel nominal.

### Une motion Blum a été adoptée

La Commission a été alors saisie de deux motions. L'une de M. BOKANOWSKI, l'autre de Léon BLUM. La première est ainsi conçue : « La commission estime, qu'étant donné le taux actuel des impôts directs, le redressement de la situation financière pourra nécessiter l'adoption de certains impôts indirects de consommation générale. »

La motion de Léon Blum est ainsi conçue : « Étant donné les besoins des impôts directs, l'équilibre budgétaire doit être recherché, tout d'abord dans la refonte des modes actuels d'assiette et de recouvrement de ces impôts, sans augmentation de taxes nouvelles. L'adoption de certains impôts indirects ne portant pas sur la consommation générale. »

La motion de Léon Blum est ainsi conçue : « Étant donné les besoins des impôts directs, l'équilibre budgétaire doit être recherché, tout d'abord dans la refonte des modes actuels d'assiette et de recouvrement de ces impôts, sans augmentation de taxes nouvelles. L'adoption de certains impôts indirects ne portant pas sur la consommation générale. »

La deuxième partie ne portant pas sur la consommation générale, a été adoptée, après appel nominal par 19 voix contre 12 et 7 abstentions. L'ensemble de la motion BLUM a été adopté par 17 voix contre 12.

### M. Briand réclame une discussion prochaine par la Chambre

Après la suspension de la séance de la commission des finances, M. Malvy a rendu compte d'une entrevue qu'en compagnie de M. Lamoureux, il venait d'avoir avec M. Briand, auquel il avait fait part des décisions prises par la commission.

Le président du Conseil a déclaré à M. Malvy qu'il était d'avis que la commission rapporte le plus tôt possible devant la Chambre un texte sur lequel l'assemblée serait appelée à se prononcer. Il a promis d'intervenir à cet effet dans l'incertitude où il se trouve actuellement.

La Commission décide de poursuivre ses travaux et commença à délibérer sur les dispositions contenues dans le contre-projet du cartel, relatives notamment au serment fiscal et à la déclaration obligatoire pour tous les contribuables sans exception.

Après la intervention de M. Bokanowski, ces dispositions ont été adoptées par 18 voix contre 6.

### Un débat d'importance capitale à la Chambre

Après l'adoption et le départ de M. Doumer, la commission des finances a voté, par 18 voix contre 2 abstentions, la prise en considération du contre-projet de la commission fiscale du Cartel.

Dans le motin présentée par Léon Blum qui a été également adoptée, la commission déclare que déférant au désir du gouvernement, elle suspend ses travaux, et présentera à la Chambre un rapport indiquant l'état des travaux effectués pour permettre à l'assemblée de se prononcer entre le projet du gouvernement et celui de la commission.

M. Lamoureux, rapporteur général, déposera ses conclusions demain et le débat en séance publique pourrait ainsi entrer en discussion dès samedi.

Le débat qui s'engagera à la Chambre sera d'une importance capitale.

S'il ne se produit aucune défection parmi les groupes du cartel, une majorité est assurée à la prise en considération proposée par la commission des finances. La Chambre manifesterait ainsi son hostilité au projet gouvernemental et le cabinet étant mis en minorité, serait amené à démissionner en bloc.

En tout cas, le vote de la Chambre est susceptible d'avoir immédiatement des répercussions au point de vue ministériel, à moins que quel serment, on ne parvienne à trouver une solution de conciliation qui, dans l'état actuel des choses, n'apparaît pas comme très sérieuse.

(LIRE LA SUITE EN DERNIÈRE HEURE)

## Leministre de la défense nationale belge démissionne



LE GÉNÉRAL KESTENS ministre de la guerre

Les journaux belges annoncent que le général Kestens, ministre de la Défense nationale, est démissionnaire.

Le général a déclaré que bien qu'ayant dit qu'il lui était impossible personnellement d'appliquer les dix mois de service à la classe 1925, il a fait prendre par son cabinet toutes les dispositions indispensables pour que la réforme puisse être appliquée à ladite classe.

Les journaux ajoutent que M. Van De Venne sera probablement nommé ministre de la Défense nationale par intérim.

### DEMISSION DU CABINET AUTRICHIEN

Au Republic des Ministres autrichien, le chancelier a exposé à ses collègues que le cabinet élu par le Conseil National pour exécuter le programme de Genève, considéré sa tâche comme remplie. En conséquence, afin de permettre au Conseil National de définir en toute liberté son orientation politique future, le Cabinet a donné sa démission.

On s'attend demain à la désignation d'un nouveau cabinet Ramek.

### FORMATION DU MINISTÈRE ALLEMAND

M. Luther a repris hier, vers midi, ses consultations. Il a reçu M. Pehembach, du Centre et M. Koch, démocrate. Il a reçu dans le courant de la soirée, les autres chefs des partis pour discuter avec eux les bases de la future coalition gouvernementale et les questions de personnes.

On ne possède encore aucune donnée précise sur la répartition des portefeuilles dans le nouveau cabinet.

### Le discours de M. Herriot président de la Chambre

M. Herriot, réélu mardi Président de la Chambre, a prononcé hier le discours d'usage devant une assistance nombreuse qui à son arrivée au fauteuil présidentiel, l'a applaudi trépidamment.

M. HERRIOT commença aussitôt son discours par l'éloge de M. Pinard, doyen d'âge de la Chambre.

Lorsque le Président affirma une fois de plus sa volonté de diriger impartialement les débats, la Chambre applaudit très chaleureusement.

De nouveaux applaudissements saluèrent le passage relatif au cinquantenaire de la République et à la phrase de Victor Hugo : « La République, c'est une nation qui se déclare majeure ».

L'ŒUVRE DE LA RÉPUBLIQUE

Il retrace l'œuvre de la troisième République. « La République parlementaire a réalisé le programme qu'elle annonçait. Il faudrait pour méconnaître son œuvre bien de la mauvaise foi ou une mémoire bien défaillante qu'il s'agisse du droit de vote du droit de réunion, du droit de penser et de s'exprimer, le régime établi en 1875 n'a cessé d'étendre nos libertés ».

La République protège, dit-il, la nation tout en l'enrichissant, lui garantissant plus de 40 années de paix et patience, t tissait autour de notre pays un réseau d'amitiés si solides que le jour où il fut menacé, son péril apparut comme le péril de la civilisation elle-même, comme un danger pour les œuvres les plus précieuses de l'humanité. Alors, au cours d'une lutte atroce, tandis que la France réagissait contre l'odieuse agression dont elle saigne encore, on vit s'abattre des empires que le temps et l'action d'hommes d'Etat avaient lentement édifiés, qui se croyaient sûrs de leur force, tandis que la troisième République, recevant de cette épreuve la consécration définitive, faisait triompher la force d'héroïsme ».

Enfin, lorsque M. HERRIOT, rappelant les difficultés de l'heure présente, dit une inquiétude vague est née que l'incertitude même du sacrifice, de nouveaux applaudissements approuvent ces déclarations.

La Chambre, à l'exception des communistes est unanime à applaudir les éloquentes paroles de son président. Les radicaux socialistes lèvent pour acclamer M. Herriot.

On entend plusieurs cris : « Affichage ! Affichage ! On en décidera demain ».

Le Président, donne lecture des interpellations déposées.

La Chambre décide de les discuter le vendredi.

M. Doumer annonce qu'il déposera ses projets dès que le rapport sera prêt. M. Renaud Jean fait remarquer qu'il ne reste plus rien de ces projets.

Prochaine séance vendredi à 15 heures pour la discussion du projet sur les loyers.

### EN DEUX LIGNES

Paris. — Incendie ateliers bois avenue Gambetta. Déjà 800.000 francs. 100 ouvriers chôment.

Le Français des chasseurs de Nîmes. Brassinot remis solennellement au tour. Musée armée.

M. René Boylesve, membre de l'Académie, a déclaré hier soir avoir ordonné.

## A quel usage étaient réservés les "Mausers" des Aristocrates ?

**L'intéressante prise de l'express Bruxelles-Paris pourrait bien entraîner l'inculpation des "Chasseurs de Chamois"**

Avesnes-sur-Helpe, 14 janvier. — Après Delaroche, le régisseur du Prince, le dentiste Marchant...

Le « Dental Surgent » de la rue Saint-Jacques, à Maubeuge, a eu, en effet, à s'exécuter aujourd'hui, à Avesnes, devant M. Glorian, juge d'instruction.

Delaroche a déclaré mercredi : « J'ai fraudé des armes, certes, mais j'agissais par ordre. J'écadulais les instructions de mon maître, le Prince de Chimay. Je ne suis qu'une victime, un simple agent d'exécution ».

Comme on s'y attendait, le dentiste Marchant a tenu un tout autre langage.

« Delaroche ?... a-t-il dit en substance... Connaissez pas ?... ou si peu !... »

« Faisait-il la fraude d'armes ? »

« Je ne sais pas ! »

Quant aux fusils trouvés chez moi, c'est bien simple, ils étaient destinés à la confiscation d'une panoplie. Je ne suis pas fasciste, et ne l'ai jamais été, je ne sais pas pourquoi je suis ici ! »



DELAROCHE

En résumé, l'affaire se présente donc ainsi maintenant.

Delaroche dit avoir agi pour le compte de Rohan-Chabot — non le prince comme nous l'avons annoncé hier par erreur — sur l'ordre de son maître le prince de Caraman-Chimay.

Quant à Marchant, il se dit innocent comme un enfant qui vient de naître.

Dans les deux cas, les déclarations de mandats à dire écrites, sérieusement contrôlées.

Elles le seront !

L'activité déployée jusqu'à présent par le Parquet d'Avesnes en donne une sûre garantie.

Deux questions se posent cependant.

Les armes étaient destinées au comte de Rohan et étaient-elles commandées par le prince de Chimay ?

On est donc fondé à se demander : « Si aristocrates que soient les deux personnalités compromises, n'ont-elles pas, par leur complicité avouée, dans le cas Delaroche, encouru les foudres de la loi commune ? Leur participation évidente à la fraude, — sinon à autre chose — n'est-elle pas susceptible d'entraîner leur inculpation. »

Jusqu'à présent, rien de précis n'a encore été décidé au Parquet à ce sujet, mais les enquêtes continuent, notamment à Paris, où l'on travaille activement à éclaircir le mystère des « aristos » titrés.

Les « chasseurs de chamois » vont être sur la sellette à leur tour.

Réussiront-ils à se disculper ?

### Marchant à l'instruction

Comme nous l'avons annoncé, c'est ce matin que Marchant, le gardien de l'arsenal saisi à Maubeuge, a comparu, assisté de son défenseur, M. Lecomte, devant le juge d'instruction.

Plus à l'aise que Delaroche, la veille, le dentiste s'est défendu énergiquement, a parlé sans se troubler, comme un bon écuyer, sûr de sa leçon.

Toujours la panoplie !

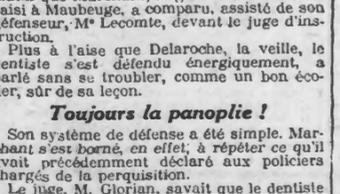
Son système de défense a été simple. Marchant s'est borné, en effet, à répéter ce qu'il avait précédemment déclaré aux policiers chargés de la perquisition.

Le juge, M. Glorian, savait que le dentiste avait été en possession de cartouches de toutes sortes. Ces cartouches, on ne les a pas retrouvées, malgré les fouilles opérées jusque dans la citerne de la maison d'habitation de l'inculpé.

Le juge demanda donc où étaient allés ces projectiles.

« Où ils sont allés ? répondit Marchant,

### BATEAUX-POMPES A INCENDIE



A Berlin, ils viennent d'être mis en service, pour combattre les incendies soléant aux abords de la Sprée.

## L'Emprunt du Nord pour la Reconstitution

**Le Conseil Général va être appelé jeudi prochain à statuer**

La Commission de l'Emprunt se réunira demain samedi, 16 janvier, à 3 heures de l'après-midi, à la Préfecture du Nord pour examiner la nouvelle proposition du groupement des banques.

D'autre part, le Conseil Général sera invité à statuer définitivement jeudi prochain 21 janvier.

### L'ÉTAT A REMBOURSE 700 MILLIONS A LA BANQUE DE FRANCE

Le bilan de la Banque de France publié hier, accuse une diminution de 700 millions des avances à l'Etat et une diminution de 654.838.000 de la circulation fiduciaire.

D'autre part les cours de la livre, du dollar et des cent francs belges qui étaient mercredi : 129.80, 26.70 et 121.05, ont été jeudi : 129.82, 26.60 et 121.30.

### CE QU'IL FAIT FROID !

Le retour à l'hiver, que la situation barométrique faisait pressentir il y a trois jours, s'est produit dès le 13 janvier et le froid dans la journée du 13, est devenu intense. Au matin, on notait - 6° à - 7° dans la région parisienne, et l'on se sentait à Paris, et à en même temps prévenu le juge, que les armes saisies dans l'express Bruxelles-Paris étaient destinées à son ami le comte de Rohan-Chabot, et qu'il avait donné des instructions à son régisseur pour les importer.

Qu'on trouve bizarre, c'est que le Prince ait attendu cinq jours pour faire ses déclarations, alors qu'il était pertinemment, dès le premier jour, au courant de l'arrestation opérée.

Pourquoi a-t-il tant tardé à parler ? La même question se pose pour le comte de Rohan-Chabot.

Les « Princes » craignaient-ils l'action de la justice et pourquoi ?

C'est ce que l'on s'efforce d'éclaircir.

### Pourquoi les princes n'ont pas parlé plus tôt ?

Dans l'état actuel des choses, un fait reste encore pour le moins étrange.

On sait que le prince de Caraman-Chimay est allé spontanément déclarer à la Sureté générale, à Paris, et à en même temps prévenu le juge, que les armes saisies dans l'express Bruxelles-Paris étaient destinées à son ami le comte de Rohan-Chabot, et qu'il avait donné des instructions à son régisseur pour les importer.

Qu'on trouve bizarre, c'est que le Prince ait attendu cinq jours pour faire ses déclarations, alors qu'il était pertinemment, dès le premier jour, au courant de l'arrestation opérée.

### RENDU MUE ET PAR ELECTROCUTION

En se rompant, un câble de tramway tomba sur une auto, dont le conducteur, M. Souffier limonadier, 6, rue Borie, à Saint-Etienne, a été rendu muet par la commotion.

### Une audacieuse parachutiste



Mme Lawrence Blévin, femme d'aviateur professionnel du parachute, qui a fait plusieurs descentes à plus de 3.000 pieds d'altitude. On la voit ici sur le bord de l'aile de l'avion de son mari.

### OPINIONS POLITIQUES

### NOS RAISONS

Par Roger SALENGRO, Maire de Lille

Aux socialistes, s'il en fut, qui dans le Nord crurent possible, voire nécessaire, l'entrée de membres du Parti dans un ministère radical, je voudrais dire les raisons qui amènent notre Congrès à proclamer, l'autre nuit, qu'il se refuse catégoriquement à déléguer quelques-uns de ses représentants dans le sein d'un cabinet constitué par un autre Parti.

### PRÉCISIONS

Nous voulons conquérir le pouvoir. Tout le pouvoir ! Grâce à lui, nous reprendrions les transformations dont l'ensemble constituerait le socialisme, je veux dire la nouvelle organisation de la production, de l'échange. Sa conquête aussi bien sera, non pas le résultat d'un coup de main, mais le couronnement d'un long et pénible travail d'organisation, de régénération physique et morale, de conquêtes graduelles d'associations communales, départementales, législatives.

Mais aujourd'hui, de quoi s'agit-il ? De la conquête du pouvoir pour l'expropriation des exploitateurs ? Non. De l'exercice du pouvoir, en majorité ou en totalité, dans le cadre de l'Etat bourgeois, quand règne le capitalisme.

Réaliser le socialisme ? La question, dès lors, ne se pose pas. Le plus que nous puissions espérer ? Le vote de telle réforme. Le dépôt de tel projet de loi. Notre passage au pouvoir n'aurait présentement que des fins de propagande. Preuve éclatante de notre volonté de Paix et de Justice.

### DIFFÉRENCES

Mais ce n'est pas la question. Vous croyez, vous n'êtes pas, pour ne pas dire indispensables, l'entrée des socialistes.

## Le bagnard évadé arrêté à Hazebrouck



Joseph DUFLOT le bagnard évadé

Nous avons relaté l'arrestation à Hazebrouck, d'un nommé Joseph Duflot, dit « Bezeff ». Cet individu, qui pratiquait le vol sur les marchés de la région a été reconnu pour un malfratier dangereux.

Jadis relégué à In Guyane, il s'était évadé de cette colonie. Étant parvenu à regagner la France, il y vécût d'expéditions. Les renseignements recueillis sur son compte après son arrestation ont révélé qu'il était titulaire de plusieurs condamnations pour vols à la tire, prononcés par les tribunaux d'Orléans et de Béthune.

Comme on voit, c'est sur un spécialiste de ce genre de vols que l'on a mis la main. Joseph Duflot, incarcéré à la prison d'Hazebrouck, a déjà fait des aveux partiels et on ne désespère pas de l'amener à des aveux complets.

### PANIQUE DANS UN CINÉMA EN FLAMMES

Une séance de cinéma avait lieu mercredi soir à Landricourt, près de Reims, dans un baraquement, où se pressaient de nombreux spectateurs.

Le film ayant pris feu incendia le baraquement. Les spectateurs, affolés, entrèrent eux furent piétinés et relevés blessés.

Les flammes, activées par un vent violent, envahirent une maison voisine où était installé une mercerie et un débit qui furent également complètement détruits.

Les dégâts dépassent 300.000 francs.

### UNE DÉFINITION



« Quel est ce qu'un synonyme ? C'est un mot qu'on emploie pour un autre quand on n'en connaît pas l'orthographe... »

## M. de Selves réélu président du Sénat

Le Sénat s'est réuni hier pour l'élection de son bureau.

M. DE SELVES, président sortant, est élu par 210 voix contre 17 à M. Cailhau, 1 à M. Jeanneney. Il y eut 22 bulletins blancs.

La gauche démocratique n'avait pas présenté de candidat.

M. de Selves avait été élu en 1924 par 151 voix contre 134 à M. Bienvenu Martin.

Les résultats pour l'élection des vice-présidents sont les suivants : votants 231.

Ont obtenu : MM. JEANNEY (Haute-Saône) 222 voix ; LEHUN (Meurthe-et-Moselle) 221 ; ALBERT PEYRONNET (Allier), 208 ; HERVEY (Eure), 200 voix, en passe ensuite au scrutin pour l'élection des secrétaires.

Sont élus secrétaires : MM. HUMBLLOT (Haute-Maine), 190 voix ; LENEVEU (Orne), 190 voix ; DUQUAINE (Rhône), 188 voix ; DE ROUEN (Seine-Inférieure), 178 voix ; GAUDET (Haute-Savoie), 183 voix ; GAUDAIRE (Yonne), 183 voix ; PAUL DUPUY (Hautes-Pyrénées), 178 voix ; MACHOT (Savoie) 178 voix.

Les autres élus : MM. GUILLIET, 195 voix ; LOUBET, 182 voix ; LANCIEU, 187 voix.

La séance est ensuite levée. Prochaine séance aujourd'hui à 15 heures.

### VOLS IMPORTANTS AU CHEMIN DE FER DU NORD

De Berck, on nous signale qu'une affaire très importante de vols de marchandises sur la ligne André-Berck vient d'être découverte.

Une quinzaine de personnes seraient compromises dont plusieurs employés de la Compagnie. Les marchandises dérobées étaient transportées en divers dépôts par cabriolets. La gendarmerie aurait retrouvé plusieurs de ces dépôts dans les champs.

### UNE DÉBITANTE ASSASSINÉE

Mme Airieg, la débitante de la rue des Martyrs, à Paris, qui, ainsi que nous l'avons relaté, fut attaquée chez elle par des malfratiers, est décédée jeudi matin.

L'enquête sur cette affaire se poursuit activement. On possède maintenant le signalement des deux agresseurs. Il est probable que le chauffeur qui chargea les deux handis à proximité du débit ne tardera pas à se faire connaître.

### LE ROI DES BELGES A L'INSTITUT

L'Académie des Sciences morales et politiques nommera samedi une commission chargée de décider s'il y a lieu de pourvoir au remplacement du président Wilson, associé étranger, décédé le 3 février 1924.

Le scrutin eut au Palais Mazarin qu'un grand nombre de ses membres songèrent à proposer la candidature du roi des Belges au fauteuil du président Wilson.

Albert Devèze, député belge, le confrère, de l'Institut de France, de Victor-Emmanuel III, d'Alfonse XIII et de la reine Marie de Roumanie.

### LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Froid, modéré, vent de Nord-Est 2 à 5 mètres ; quelques nuages, brumes et quelques éclaircies. Quelques chutes de neige. Température minimum moins 10.

### EN QUATRIÈME PAGE

### LE « REVEIL DU NORD »